

L'assurance maladies graves ÉquiVivre pour enfants

Une épargne forcée pour financer leurs études

Elle offre à vos clients une assurance maladies graves pour enfants de 20 ans en PLUS d'un chèque pour aider à financer leurs études s'ils n'effectuent jamais de demande de réclamation¹.

Étude de cas : une assurance maladies graves pour enfants ÉquiVivre^{MD} assorti d'un avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration.

La situation	Le besoin
<ul style="list-style-type: none"> Mélanie et Jean accueillent leur bébé Benoît. Les deux parents ont bénéficié d'une bonne éducation et d'une belle carrière professionnelle. Ils veulent donc que Benoît tire profit des mêmes avantages. En sa qualité d'infirmière, Mélanie voit les répercussions que peut engendrer un enfant malade sur la famille. Même s'ils espèrent que cela ne leur arrivera pas, si une telle situation survenait, Mélanie veut s'assurer qu'elle sera en mesure d'être avec Benoît pendant son traitement et son rétablissement sans que cela ait des répercussions sur la situation financière de la famille. 	<ul style="list-style-type: none"> De l'argent pour aider à protéger la situation financière de la famille dans le cas où Benoît deviendrait gravement malade. De l'argent dans 20 ans qui pourrait aider à financer les études de Benoît ou d'autres besoins. Une couverture d'assurance maladies graves à vie libérée pour Benoît.

La solution – couverture 20 paiements à vie

Une assurance maladies graves ÉquiVivre, couverture 20 paiements à vie, assortie d'un avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration (RDPR/E).

Plus tard

À la 20^e année, Benoît effectue un rachat partiel de son contrat, réduisant ainsi le montant de sa couverture passant de 139 869 \$ à 20 000 \$. Suivant le rachat, Benoît recevra un remboursement des primes au rachat ou à l'expiration libre d'impôt qu'il pourra utiliser comme bon lui semble – soit pour l'aider avec les dépenses liées aux études, à démarrer une entreprise ou pour tout autre besoin. Il possédera toujours un contrat d'assurance maladies graves libéré de 20 000 \$, qu'il pourra racheter intégralement à tout moment du montant de la garantie de remboursement des primes de 6 581 \$.

Assurance maladies graves ÉquiVivre (garçon, 0 an)	Prime mensuelle ²	Paiement au rachat partiel à la 20 ^e année de 23 419 \$ libre d'impôt ³
Assurance maladies graves ÉquiVivre de 139 869 \$, couverture 20 paiements à vie	116,66 \$	
Avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration	4,00 \$	
Frais de contrat	4,34 \$	
Prime totale mensuelle	125,00 \$	

Réservé aux conseillers

¹ Le montant d'assurance maladies graves et le montant de la garantie de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration diminueront suivant tout rachat partiel.

² Taux en vigueur le 5 octobre 2024.

³ Au rachat du contrat à la date du 15^e anniversaire contractuel, 75 % des primes remboursables sont payables. Ce pourcentage augmente de 5 % chaque année pour atteindre 100 % à compter du 20^e anniversaire contractuel. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre contrat.

Vous dépensez l'argent ou l'investissez... laquelle de ces options vous apporte le meilleur rendement?

Si vos clients pensent qu'engager une somme pour un avenant RDPR/E pourrait s'avérer une meilleure avenue que si elle était investie pour les études des enfants, ils devraient peut-être y repenser...

Avenant RDPR/E	Placement ⁵
<ul style="list-style-type: none">Pour un placement total de 960 \$⁴, les clients recevraient un paiement libre d'impôt de 30 000 \$ lors du rachat intégral du contrat à la 20^e année et aucune demande de réclamation n'a été payée¹.	<ul style="list-style-type: none">La somme de 960 \$⁴ investie sur une période de 20 ans nécessiterait un rendement annuel d'environ 51,83 % afin de pouvoir accumuler la même somme d'argent nette d'impôt.

**L'assurance maladies graves en vaut le coup si l'enfant tombe malade.
La couverture de l'avenant RDPR/E vaut le coup s'il n'est pas malade.**

Réservé aux conseillers

⁴ Montant total des primes payées en vertu de l'avenant RDPR/E pendant 20 ans.

⁵ Suppose un placement non enregistré qui est assujéti à l'imposition annuelle sur l'intérêt gagné et un taux d'imposition personnel de 50 %. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.